

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Catherine HAMON et Monsieur Thierry MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Olivier BÉZIE

**Nombre de conseillers**

En exercice..... 33

Présents..... 27

Votants..... 29

**DCM n°222/2023 - 7.1.3****Budget 2023 de la commune - décision modificative  
numéro 008/2023 (travaux en régie)**

Rapporteur : Madame GILLOT

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'instruction budgétaire M57,*

*Vu la délibération numéro 076/2023 en date du 28 mars 2023 portant adoption du budget primitif 2023 de la commune,*

Il est proposé d'inscrire en section d'investissement les travaux réalisés en régie par les services techniques au cours de l'année 2023.

Suite aux deux effractions avec vols survenues aux ateliers municipaux, situés rue des Riantières, la sécurisation des locaux a été effectuée avec l'installation d'une alarme anti-intrusion et la mise en place d'une sécurisation du portail et des accès au bâtiment. Le coût de ces travaux est arrêté comme suit :

Numéro de mandat	Description des travaux	Entreprise	Montant TTC
2186	Fournitures de matériel de sécurisation et d'une alarme	YESS Électrique	4 974,72 euros
<b>Total fournitures</b>			<b>4 974,72 euros</b>
<b>Frais de personnel (161 heures 00)</b>			<b>3 631,60 euros</b>
<b>Total</b>			<b>8 606,32 euros</b>

Afin d'intégrer ces travaux réalisés en régie au bien concerné, il est nécessaire de prévoir la décision modificative suivante :

Augmentation des recettes (section de fonctionnement)			Augmentation des dépenses (section de fonctionnement)		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
042	R 722	8 606,32 euros	023	D 023	8 606,32 euros
Augmentation des dépenses (section d'investissement)			Augmentation des recettes (section d'investissement)		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
040	D 21351	8 606,32 euros	021	R 021	8 606,32 euros

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **PREND ACTE** des travaux réalisés en régie en 2023 ;
- **APPROUVE** la décision modificative numéro 008/2023 du budget 2023 de la commune telle que présentée ci-dessus.

Délibération publiée le 28 novembre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Olivier BÉZIE**



Envoyé en préfecture le 27/11/2023  
Reçu en préfecture le 27/11/2023  
ID : 044-200078079-20231114-DCM\_2023\_222-DE